

**Les régulateurs de l'énergie allemand et français
lancent une consultation publique commune
pour la mise en place dès 2006 d'une méthode de
gestion coordonnée de la congestion transfrontalière**

JEUDI 22 SEPTEMBRE - PARIS. Les régulateurs de l'énergie allemand et français lancent une consultation publique commune sur la gestion des interconnexions électriques entre l'Allemagne et la France. L'objectif de cette consultation est de définir un cadre harmonisé, en conformité avec le règlement européen n° 1228/2003 du 26 juin 2003, des méthodes de gestion de la congestion sur l'interconnexion Allemagne-France à partir du 1^{er} janvier 2006.

La consultation publique porte sur de nombreuses questions, traitant notamment de la définition détaillée des règles d'enchères et de la meilleure façon de développer à l'avenir les échanges infra journaliers et d'ajustement. Les deux régulateurs ont en outre souhaité mettre l'accent sur les différentes possibilités de traiter les éventuelles imperfections du marché dans le cadre de ces échanges transfrontaliers.

La Bundesnetzagentur et la CRE invitent toutes les parties intéressées à leur envoyer leurs réponses, observations, commentaires ou recommandations sur ces questions, de préférence en anglais et au plus tard le 19 octobre 2005. Ces personnes trouveront les détails de la consultation sur le site internet de chaque régulateur.

A l'issue de cette consultation, les deux régulateurs rendront publiques, à la fin du mois d'octobre 2005, une synthèse des réponses à la consultation, ainsi qu'une « feuille de route » pour les gestionnaires de réseau de transport concernés en vue de la mise en œuvre à partir du 1^{er} janvier 2006 de la méthode qui sera adoptée.

Note pour les journalistes français :

Pour obtenir de plus amples informations, merci de contacter Mr Christophe Feuillet (Chef du département Communication)

Tél : (+33) 1.44.50.41.77 - Fax : (+33) 1.44.50.41.11, adresse électronique : christophe.feuillet@cre.fr.